



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLORDDES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :

M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2024/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 26 septembre 2024

N° 2024-136	POLITIQUE DE LA VILLE – Signature d’une convention triennale de partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code civil et notamment ses articles 2298 et 2305 ;*
- *Vu le décret n° 2014.322 du 11 mars 2014 codifié dans le code de la santé publique (articles R. 3411-13 à R. 3411-16) régissant la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 12 septembre 2024.*

Placée auprès du Premier Ministre, la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) est chargée d’animer et de coordonner l’action du Gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Elle a notamment pour mission de susciter et d’accompagner les projets portés au plus près des citoyens par des acteurs publics ou privés, en accordant des soutiens financiers ainsi que méthodologiques.

L’emprise des réseaux liés aux trafics de stupéfiants sur des territoires et des populations, constitue un défi majeur pour la société française et donc pour les élus locaux en première ligne, face à la demande de sécurité et de tranquillité publique de leurs concitoyens.

Depuis 2020, trois communes (Sarcelles, Loos, et Lille) ont accepté de participer à un dispositif expérimental, dénommé LIMIT’S (Limiter l’Implication des Mineurs dans les Trafics de Stupéfiants), visant à prévenir la participation des jeunes dans les trafics. Les résultats intermédiaires de cette expérimentation permettent de déployer ce programme à plus grande échelle.

Les quartiers prioritaires de Cavaillon subissent une situation sécuritaire préoccupante liée au développement du trafic de stupéfiants. Les structures implantées en QPV estiment qu’il y a un fort risque de bascule des jeunes adolescents dans ces activités criminelles qui ont recours à une main d’œuvre de plus en plus jeune, leur faisant miroiter une ascension sociale rapide et lucrative.

Dans ce contexte l’agglomération Luberon Monts de Vaucluse a répondu à l’appel à projets de la MILDECA afin de prévenir la participation aux trafics en luttant contre les idées reçues, en identifiant les jeunes en phase de basculement et en les accompagnant vers l’insertion scolaire et professionnelle. Un plan d’action pluriannuel et coconstruit avec les structures de terrain sera déployé afin :

- De mobiliser les partenaires du territoire sur ce sujet ;
- De protéger les plus jeunes, en développant leurs compétences psycho-sociales et en accompagnant les parents ;
- De lutter contre l’attractivité des réseaux criminels ;
- De proposer des alternatives aux trafics et occuper le terrain.

La MILDECA s’engage au versement d’une subvention de 90 000 € pour assurer la mise en œuvre de ce plan d’action innovant sur 3 ans.

Ce projet s’inscrit pleinement dans les orientations du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine et du Contrat de Ville, engagés à transformer durablement les quartiers prioritaires de Cavaillon en intensifiant l’accompagnement des jeunes et en renforçant la sécurité des habitants.

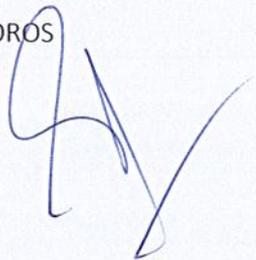
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention triennale de partenariat ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes s’y afférant.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



